

BULLETIN ACADEMIQUE N°341

SOMMAIRE

Stage de formation syndicale : Connaître ses droits

Défendre la liberté de manifester : rassemblement le 18 mai devant la préfecture de Bordeaux

Affectations des stagiaires PLP – rentrée 2026

Contractuels : Du nouveau pour la campagne de vœux 2026 !

Conditions de travail en Gironde : l'analyse des fiches RSST par la Formation Spécialisée (F3SCT)

Retour sur le stage de formation syndicale : carrière et rémunération

Agenda

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Connaître son statut : nos droits et nos obligations

STAGE SYNDICAL ouvert aux [syndiqué.es](https://syndique.es) et non syndiqué.es.

le 19 juin 2026 de 9h30 à 16h

Au lycée Paul Bert 73 Rue Bourgneuf, 64100 Bayonne

La formation syndicale est un droit fondamental. Vous n'avez aucune perte de salaire et ce congé ne peut vous être refusé que pour des motifs de service extrêmement spécifiques et motivés.

Cadre juridique : Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit à un congé maximum de **12 jours par année scolaire** pour formation syndicale avec versement intégral du salaire. (*Textes de référence : lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II - statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84*).

Pour participer, vous devez impérativement respecter les étapes suivantes :

1. **Prévenir votre hiérarchie** : Votre demande d'autorisation d'absence doit être déposée auprès de votre chef d'établissement **au moins un mois avant le stage, soit au plus tard le 19 mai 2026**.
2. **La demande** : par lettre précisant la date, horaire et lieu du stage ainsi que l'affiche du stage ici présente.
3. **L'acceptation** : c'est l'autorité administrative compétente (M. le Recteur) qui délivre l'autorisation, et non le chef d'établissement.
4. Une non-réponse de l'administration dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée.

Ne tardez pas, les places peuvent être limitées !

Inscription sur : <https://beta.framadate.org/polls/292dc3f8b8768c089848>

ou sur sa.bordeaux@snuep.fr

Défendre la liberté de manifester : rassemblement le 18 mai devant la préfecture de Bordeaux

Le 1er mai dernier, notre camarade Amaury, militant de SUD Éducation, a été interpellé par la BAC alors qu'il se rendait à la manifestation bordelaise. Placé en garde à vue pendant plus de dix heures, il lui est reproché le transport de fumigènes.

Cette interpellation s'appuie sur un arrêté préfectoral publié la veille de la manifestation, sans information préalable des organisations syndicales organisatrices. Au-delà de cette question de procédure, le contenu même de l'arrêté interroge : les motifs invoqués décrivent un contexte de violences particulièrement alarmant et instaurent un cadre permettant des contrôles et interventions très larges, au risque de porter atteinte aux libertés publiques et au droit de manifester.

Amaury est convoqué le 18 mai devant le délégué du procureur dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites, assortie d'une amende de 100 euros.

Face à cette situation, 32 organisations syndicales, associatives et politiques ont déjà signé un appel commun adressé à la presse pour défendre les libertés d'expression et de manifestation.

Un rassemblement est organisé : lundi 18 mai à partir de 17h30 devant la préfecture de Bordeaux avec demande d'audience.

Dans un contexte où les restrictions au droit de manifester se multiplient, il est essentiel de réaffirmer collectivement notre attachement aux libertés syndicales et démocratiques.

Nous appelons celles et ceux qui le peuvent à participer à ce rassemblement de soutien.

Affectations des stagiaires PLP - rentrée 2026

La note de service du 16 avril publiée au BO du 30 avril 2026 <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo18/MENH2606880N> précise le cadre de ces affectations :

Qui est concerné ?

- Tous les lauréats 2026 (admis ou admissibles) aux concours du second degré (interne et externe).
- Les lauréats d'années précédentes en report de stage.
- Les candidats sur liste complémentaire (fortement recommandé par précaution).

Qui est dispensé ?

Les lauréats appartenant déjà à un corps enseignant de l'Éducation nationale (1er ou 2nd degré).

Calendrier

La saisie s'effectue sur la plateforme SIAL du 4 mai au 5 juin 2026 (midi).

Après l'affectation en académie, l'affectation à l'intérieur de l'académie

Dès les derniers résultats d'admission parus, le ministère procède à l'affectation en stage dans une académie (dans le secondaire ou éventuellement dans le supérieur) ou positionne le ou la lauréat·e en report de stage. Les résultats seront affichés sur SIAL, en fonction des disciplines, à partir du 29 juin.

Être accompagné·e par le SNUEP-FSU

Il n'est pas possible de modifier vos vœux, ou votre situation personnelle, après la fermeture du serveur SIAL. Nous vous invitons à contacter les militant·es du SNUEP-FSU (stagiaire@snupe.fr) bien avant la fermeture pour éviter toute erreur, et vous aider à saisir votre demande de la meilleure manière possible. Envoyez-nous en particulier la copie de la fiche récapitulative de vos vœux sur SIAL : nous pourrons vous signaler un problème et vous permettre de l'anticiper. En cas d'erreur de votre part, il est hautement probable que l'administration refuse de prendre en considération toute demande de révision d'affectation.

Remplissez si vous ne l'avez pas déjà fait cette fiche contact :

<https://framaforms.org/fiche-de-contact-stagiaire-rentree-2026-1746273963>

(en indiquant, si vous serez stagiaire en 2026-2027, que vous êtes pour le moment « candidat »). Cela permettra au SNUEP-FSU de vous informer tout au long de la procédure, y compris après votre affectation dans une académie.

Pour connaître toutes les modalités : retrouvez toutes les informations sur notre site : <https://snupe.fr/actualites/affectations-des-stagiaires-plp-rentree-2026/>

Pour informer les candidat·es, le SNUEP-FSU organise une visio le lundi 18 mai 2026 à 18h. Inscription en ligne : <https://framaforms.org/webinaire-stagiaire-rentree-2026-1778246161>

Contractuels : Du nouveau pour la campagne de vœux 2026 !

Suite aux interventions régulières des organisations syndicales, dont la FSU, les modalités de recueil des vœux pour les enseignants, CPE et PSY-EN contractuels évoluent cette année. Si certaines avancées sont à noter, la vigilance reste nécessaire concernant le calendrier et les critères d'accès.

Ce qui change : Une campagne élargie

Jusqu'ici restreinte, la campagne de vœux s'ouvre désormais à l'ensemble des agents contractuels, qu'ils soient en CDD ou en CDI.

Un calendrier décalé

Attention au changement de date ! Pour bénéficier d'une meilleure visibilité sur les postes disponibles, l'ouverture de la saisie des vœux est décalée :

Ouverture de la campagne : à partir du 8 juin.

Circulaire officielle : elle sera transmise début juin.

Si ce décalage vise à améliorer la "qualité" des affectations, nous resterons attentifs à ce qu'il ne retarde pas davantage la signature des contrats et l'information des collègues avant les congés d'été.

Les conditions d'éligibilité (Le point de vigilance)

Tout le monde n'est pas concerné dès cette année. Le rectorat impose une restriction : Seuls les agents affectés avant le 1er janvier de l'année en cours pourront participer à cette campagne et sont exclus les collègues recrutés après le 1er janvier. Ils resteront gérés via le vivier de remplacement classique selon les besoins.

Un doute ? Une question sur votre dossier ?

Ne restez pas seuls face à l'administration. Contactez vos élus SNUEP-FSU pour vous accompagner dans vos démarches et vérifier le respect de vos droits.

Contactez : Armelle Chagnaud : sneupaquitaine@gmail.com ou 06.20.85.67.23

Conditions de travail en Gironde : l'analyse des fiches RSST par la Formation Spécialisée (F3SCT)

La Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) est une instance essentielle pour défendre les conditions de travail des personnels et prévenir les risques professionnels dans l'Éducation nationale. Le SNUEP-FSU y siège activement et intervient pour faire entendre la voix des personnels des lycées professionnels, SEP, EREA et SEGPA.

Depuis septembre 2025, pour le département de la Gironde, le registre Santé et Sécurité au Travail compte **124 fiches concernant les LP, SEP, EREA et SEGPA.**

Les signalements montrent une forte dégradation des conditions de travail et mettent en évidence des difficultés structurelles dans nos établissements. Les risques psychosociaux sont largement majoritaires

Parmi les fiches étudiées :

- **46 % concernent des risques psychosociaux (RPS) ;**
- **23,4 % concernent des risques de heurt ou de cognement ;**
- **12,1 % des risques liés aux ambiances thermiques.**

Puis viennent les risques liés aux chutes d'objets, aux produits chimiques, à l'électricité, au bruit ou encore à la charge physique de travail.

Ces chiffres confirment ce que les personnels vivent au quotidien :

- surcharge de travail ;
- multiplication des tâches ;
- manque de moyens humains ;
- tensions relationnelles ;
- dégradation du climat scolaire ;
- bâtiments inadaptés ou dégradés ;
- chaleur excessive dans certains ateliers et salles de classe.

Le SNUEP-FSU alerte régulièrement l'administration sur les conséquences du manque d'investissement dans les lycées professionnels et les structures spécialisées.

Un travail concret de suivi des situations

Le travail des élu·es en F3SCT ne se limite pas aux réunions institutionnelles. Chaque fiche RSST peut donner lieu à :

- des échanges avec les collègues concerné·es ;
- des demandes d'intervention auprès de la hiérarchie ;
- des alertes sur des situations dangereuses ;
- un accompagnement dans les démarches administratives ;
- des demandes d'audience ou de visite d'établissement.

La F3SCT permet également de porter collectivement les problématiques rencontrées dans les établissements : sécurité des ateliers, manque d'équipements adaptés, souffrance au travail, violences, inclusion sans moyens, effectifs chargés ou encore difficultés liées aux réformes successives de la voie professionnelle.

Des visites d'établissement pour faire remonter la réalité du terrain

Les visites d'établissement sont un outil important de la F3SCT. Elles permettent de rencontrer les personnels, d'observer les conditions réelles de travail et de faire remonter les difficultés constatées.

Le SNUEP-FSU continuera à porter ces réalités auprès des services de la Dsden et du rectorat et à exiger des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail.

Les élu·es SNUEP-FSU en F3SCT accompagnent les collègue·s confronté·es à des situations difficiles : aide à la rédaction de fiches RSST ; accompagnement dans les démarches de protection ; signalements de danger grave et imminent ; soutien dans les situations de souffrance au travail ; information sur les dispositifs médicaux, sociaux et de prévention.

Le registre Santé et Sécurité au Travail est un outil indispensable : il permet de rendre visibles les difficultés professionnelles et d'obtenir des réponses de l'administration.

Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des personnels à utiliser le RSST dès qu'une situation de travail porte atteinte à leur santé, leur sécurité ou leurs conditions de travail.

Retour sur le stage de formation syndicale : carrière et rémunération

Le 5 mai, le SNUEP-FSU organisait un stage consacré au déroulement de carrière et à la rémunération. Plus d'une vingtaine de collègues se sont réunis au LP Dassault pour participer à cette journée d'information et d'échanges.

Les participants ont pu obtenir des éclaircissements sur les différentes étapes de la carrière, les modalités d'avancement, les perspectives d'évolution, les droits aux différents congés ainsi que les questions liées à la rémunération. Ce temps de formation a également permis de répondre aux nombreuses interrogations des collègues et de partager des expériences de terrain.

Au-delà de ces aspects administratifs et statutaires, la journée a donné lieu à des discussions plus larges sur les conditions de travail et le climat dans les établissements scolaires.



AGENDA

- **Lundi 18 mai 17h30** : Rassemblement pour les libertés de manifester Préfecture de Bordeaux organisée par la FSU 33.
 - **Mardi 19 mai 10h** : Ciné-club Ginza Cosmetics - Cinéma Utopia Bordeaux
 - **Mercredi 27 mai 9h-17h** : Stage intersyndical FSU 33 « Palestine, comprendre l'histoire pour éclairer le présent » - Marché des Douves, Bordeaux
 - **Judi 4 juin 18h** : Projection-débat « Laisse pas ton corps au vestiaire » - Cinéma Utopia Bordeaux
 - **Mardi 9 juin** : Stage EVARS FSU 33 « Rapport au numérique des enfants et enjeux d'égalité à l'école » - Lycée François Mauriac, Bordeaux
 - **Vendredi 19 juin 9h30-16h** : Stage de formation syndicale SNUEP-FSU Connaître son statut : nos droits et nos obligations au Lycée Paul Bert de Bayonne.
 - Programme de formation FSU 2025/2026 :
<https://formation.fsu.fr/formations>
-

CO-SECRETAIRES ACADEMIQUES

Géraldine Jousseaume

Mail : sneupaquitaine@gmail.com Tél : 06 23 52 13 77

Eric Delbos

Mail : eric.delbos@sneup.fr Tél : 06 07 16 01 42

Sandra Lemeilleur

Mail : sneupaquitaine@gmail.com Tél : 06 23 24 84 18

TRÉSORIÈRE

Géraldine Jousseaume

TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Sylvie Riffaud

